



Consortium Mobilité pour tous – Réunion du 29 mars 2018 chez Solidaris

Présents : DE BRIEY Yannick (Interfédé), DETRANNOIS Elodie (Multimobil), DAVID Annick (COF), GILLAUX Joël (Lire&Ecrire), MATEOS José (Polybat), LAMBEAU Céline (CAIPS), LECLERQ Anne (RWLP), LEMAIRE François (Intermire), MEULDERS Annick (SPOT), MEUNIER Marie (IBEFE Verviers), MICHEL Sandra (Régie des quartiers de Seraing), PIASTRA Vanessa (Spot), PIERARD Jérôme (Drive Mut), PREVOST Eliane (IBEFE Lux), VRANCKEN Jean-Luc (CAIPS), WIJNANDTS Laurette (IBEFE Huy-Waremme),

Excusés : CLAUDE Maëlle (Intergra+), MARTIN Karine (Funoc), VANGASSE Joëlle (Funoc), JOLY Ariane (CSEF Hainaut-Centre), WENDORF Dan (ALEAP).

Ordre du jour :

- Cadastre et réseautage
- Contacts avec le Cabinet Mobilité
- Réforme du permis de conduire : points d'attention
- Memorandum 2019 du Consortium Mobilité
- Projet de partenariat Erasmus+ "Mobilité Inclusive" introduit par CAIPS

Cadastrage et réseautage

Afin de progresser dans le projet de cadastrage des opérateurs de formation à la mobilité du secteur non-marchand, contact doit être pris avec Mme Daphné LISBOURG, co-animatrice d'un groupe de travail créé avec et pour les IBEFE en vue de développer une série de fonds de cartes et de tutoriels « Qgis » (logiciel gratuit), que les travailleurs des IBEFE emploieront à l'avenir pour le cadastrage de nombreuses données relatives à l'emploi et la formation en Wallonie.

Les partenaires du Consortium communiquent des contacts mobilisables pour le Consortium, parmi lesquels Mr Xavier Georges (Centrales de Mobilité), le GAL Condruze, le CLPS. Ceux-ci seront intégrés à la base de données tenue par CAIPS et contactés en vue d'être invités à une prochaine réunion.

Contacts avec le Cabinet Mobilité

Le Cabinet Mobilité a été contacté par CAIPS au nom du Consortium, afin de l'informer quant à l'existence d'un réseau non-marchand actif, désireux d'entrer en dialogue avec le ministre Di Antonio au sujet de la mobilité des wallons moins favorisés et de lui présenter les projets conçus en la matière par les différents organismes du secteur. A ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

Réforme du permis B

La Région wallonne communique sur la réforme 2018 du permis B sur le portail web du SPW Mobilité : on y présente aux citoyens les nouveautés 2018 relatives à l'examen théorique, à l'examen pratique, aux guides de conduite. Y sont également proposés des conseils et astuces, une FAQ et des informations destinées aux écoles de conduite.

Bien que la réforme soit déjà d'application sur différents points, les opérateurs de terrain restent dans le flou quant aux conséquences pratiques de cette réforme sur les processus et outils de formation et d'examen. Il semblerait qu'à ce jour, ni les écoles de conduite, ni les centres d'examen du GOCA ni les





opérateurs du non-marchand ne soient en mesure d'appliquer pleinement les nouvelles mesures imposées par la réglementation, parmi lesquelles le rendez-vous pédagogique initial en filière libre, dont nul ne sait comment il doit être organisé et attesté. Le Cabinet Mobilité semble travailler en vase clos, et plusieurs opérateurs-clés, dont Dive Mut et MobiliESEM, s'inquiètent d'un déficit d'information susceptible de compliquer l'adaptation de leurs pratiques aux attendus réglementaires.

Memorandum 2018

En vue de rédiger un memorandum sur la mobilité des publics éloignés de l'emploi, conformément aux décisions prises par le Consortium le 30 janvier, les participants formulent une première série de propositions concernant les mesures à prendre pour améliorer la mobilité de leurs publics respectifs. Le résultat de ce premier tour de table (*fourni en annexe du présent compte-rendu*) offre une bonne ébauche de memorandum, qui sera à compléter et affiner dans les prochains mois, avec tous les partenaires intéressés par la démarche.

Projet de partenariat Erasmus+ "Mobilité Inclusive" introduit par CAIPS

Mi-mars, CAIPS a soumis un projet Erasmus+ en partenariat avec le réseau Mob'In France (fédération d'opérateurs de mobilité inclusive) et le réseau roumain Ateliere Fara Frontiere (fédération d'entreprises d'économie sociale). Conçu pour une durée de trois ans, le projet vise à développer des outils et processus pédagogiques transnationaux pour la formation à la mobilité et au permis de conduire des personnes défavorisées, ceci dans une démarche de coconstruction fondée sur l'expertise des acteurs de terrain. La réponse des pouvoirs subsidiaires est attendue pour le mois d'août.





AGIR ENSEMBLE POUR LA MOBILITE DES PERSONNES ELOIGNEES DE L'EMPLOI

La capacité à se déplacer dans sa région ou son pays, voire au delà, est une compétence de base, devenue presque indispensable pour trouver un emploi. C'est particulièrement vrai pour les personnes moins qualifiées, qui sont très souvent appelées à travailler dans des zones géographiques mal desservies par les transports en commun et/ou sur plusieurs sites différents, et/ou avec des horaires découpés, ce qui impose l'usage d'un véhicule personnel.

Or, un grand nombre d'adultes non qualifiés cumulent les difficultés en matière de mobilité :

- faible maîtrise des outils numériques de gestion des déplacements (google maps, sites web des sociétés de transports, ...)
- difficultés d'apprentissage qui empêchent la formation dans les circuits traditionnels (auto-écoles commerciales)
- revenus insuffisants pour se former à la conduite automobile dans les circuits traditionnels
- revenus insuffisants pour acquérir, assurer et entretenir un véhicule personnel
- méconnaissance des possibilités de crédit social

Des milliers de demandeurs d'emploi peu qualifiés sont donc pris dans un cercle vicieux : peu mobiles, ils accèdent difficilement à l'emploi, mais sans emploi, ils ne peuvent ni se former ni acquérir un véhicule. Ce qui entraîne deux risques majeurs : celui de l'exclusion sociale structurelle et celui de l'illégalité, certaines personnes choisissant alors de rouler sans permis de conduire dans des voitures non assurées et non contrôlées.

Ces problèmes sont constatés depuis des années sur le terrain par des formateurs et accompagnateurs d'adultes en difficulté. Ils n'ont pourtant pas encore réellement fait l'objet de mesures politiques globales pérennes, les politiques de mobilité tendant à se concentrer sur les modes de déplacement (pour encourager les citoyens à opter pour des moyens de transports moins polluants) et non sur la stratification sociale des capacités de déplacement.

Le Consortium Mobilité pour tous, réseau informel d'opérateurs du non-marchand créé en 2017 pour entreprendre un travail intersectoriel de réflexion et d'action sur la mobilité des personnes éloignées de l'emploi, se mobilise donc aujourd'hui pour pointer les mesures à prendre pour inclure les citoyens les moins favorisés dans la définition des futures politiques wallonne et fédérale de la mobilité.





Créer et animer un réseau d'information et d'action sur la mobilité des personnes éloignées de l'emploi

- ❖ Continuer à fédérer les opérateurs et réseaux d'opérateur du non-marchand concernés par la mobilité des publics de l'ISP
- ❖ Initier un dialogue constructif entre le Cabinet Mobilité, la DG02, les partenaires sociaux et le secteur non-marchand sur la problématique de la mobilité des publics de l'insertion socioprofessionnelle
- ❖ Améliorer la circulation des informations relatives à la mobilité en Wallonie entre les différents acteurs concernés par cette problématique

Démocratiser l'examen théorique du Permis B

- ❖ Permettre le passage de l'examen dans une version « français facile » adaptée aux personnes peu scolarisées
- ❖ Permettre le passage de l'examen dans une version audio informatisée
- ❖ Réintroduire la possibilité de passer l'examen avec un interprète ou en langue étrangère pour les publics non-francophones
- ❖ Fournir aux candidats un feed-back constructif après l'épreuve théorique

Démocratiser la formation pratique à la conduite (Permis B)

- ❖ Défendre le principe et l'existence de la « filière libre »
- ❖ Soutenir la création d'écoles de conduite sociales
- ❖ Développer des processus et des outils de formation à la conduite adaptés aux besoins, ressources et capacités des publics du secteur de l'insertion socioprofessionnelle
- ❖ Sensibiliser les instructeurs.trices de conduite aux spécificités des publics de l'insertion socioprofessionnelle et leur offrir des opportunités de formation en la matière
- ❖ Repenser les matières de l'examen visant l'obtention des brevets II (instructeur.trice de conduite) et III (directeur.trice d'écoles de conduite) afin de renforcer les compétences des instructeurs.trices et des écoles de conduite sur le plan pédagogique.

Améliorer l'articulation entre Permis B et Emploi pour les publics de l'ISP

- ❖ Sensibiliser le Forem et les employeurs à la nécessité d'évaluer la pertinence des critères de recrutement relatifs à la mobilité renseignés dans les offres d'emploi (possession d'un permis ou d'un véhicule)
- ❖ Concevoir un système d'incitants pour les employeurs pour la prise en charge financière des formations à la conduite et de l'acquisition de véhicules des employés peu qualifiés ou en insertion

Former les publics de l'ISP à la mobilité multimodale / durable / douce

- ❖ Développer des processus et des outils de formation à la mobilité adaptés aux besoins, ressources et capacités des publics du secteur de l'insertion socioprofessionnelle
- ❖ Inciter la création et le financement de filières ou de modules de formation à la mobilité dans les CISP, les SIS et les ILI
- ❖ Défendre la pluralité des opérateurs et des modèles pédagogiques pour la formation à la mobilité dans le secteur non-marchand





Prendre en compte les coûts de la mobilité

- ❖ Promouvoir le remboursement des frais de déplacements de personnes en parcours d'insertion et faciliter l'accès aux aides en matière de mobilité
- ❖ Soutenir le développement d'opérateurs de mobilité solidaire (garages sociaux, loueurs, assurances, ...)
- ❖ Promouvoir les formules de partage et de mutualisation de véhicules
- ❖ Permettre l'échelonnement des paiements d'abonnements aux transports publics, repenser la gratuité (familles nombreuses, +12 ans, ...)
- ❖ Permettre le cumul des statuts (famille nombreuse et BIM, ...)

DOCUMENT
DE TRAVAIL

